



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lisez et signez le règlement intérieur qui devra être respecté tout au long de la saison sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.

1/ LES ADHÉRENTS

Sont membres de l'association des « GEMS » toutes personnes ayant :

- réglé un droit d'adhésion et une cotisation dont le montant est fixé par l'association et payable en début de saison. Majoration de 45€ pour tout renouvellement de licence au-delà du 11/10/2019
- fourni un certificat médical autorisant la pratique du cheerleading en compétition
- signé le présent règlement intérieur ainsi que le contrat d'engagement et rempli le dossier d'inscription ci-joint

2/ LES ENTRAÎNEMENTS

La présence aux entraînements sera minutieusement suivie au cours de l'année. Les devoirs scolaires ne représentent pas une excuse valable pour rater un entraînement. Bien que la réussite scolaire soit importante à nos yeux, votre enfant doit apprendre à gérer son temps. Les athlètes doivent arriver à l'heure aux entraînements. Les entraînements auront lieu chaque semaine. Ils sont fixés à un ou trois jours par semaine en fonction des sections. Un planning sera mis à disposition en ligne sur la partie privée du site des Gems www.gemsallstarsannois.fr.

Ils pourront être annulés exclusivement par le Bureau ou par décision de la Mairie.

Les entraînements sont maintenus pendant les vacances scolaires excepté ceux des vacances de Noël.

Nous attendons de votre enfant qu'il soit présent aux entraînements, sauf s'il est contagieux ou a de la fièvre. Les athlètes blessés sont également tenus d'être présents aux entraînements pour observer. Un certificat médical ainsi qu'une estimation du temps de convalescence doit être remis à l'entraîneur. En cas de reprise anticipée de l'athlète, une autorisation médicale devra être transmise. Sans ce document, l'athlète ne sera pas autorisé à pratiquer. La reprise sera soumise à la validation du préparateur physique du club.

3/ TENUE D'ENTRAÎNEMENT (voir annexe à la fin)

Elle comprend : une brassière et/ou un t-shirt, un short ou un legging, une paire de basket (de préférence blanche si vous devez investir dans une paire en début de saison car c'est celle qui sera demandée et OBLIGATOIRE pour les compétitions et les animations), un élastique ou un bow (nœud) pour attacher les cheveux, une bouteille d'eau et éventuellement une serviette. Elle ne comprend pas : les bijoux et piercing, les ongles longs, les chewing-gums. Ces éléments sont formellement interdits sous peine de sanction. Le port de lunettes étant interdit en compétition, elles ne seront pas autorisées durant les entraînements. Les athlètes, ne pouvant se passer de corrections, devront soit porter des lentilles soit des lunettes de sports spécifiques (se rapprocher du bureau pour plus d'informations).

Le port d'une attelle sera autorisée sur présentation d'une prescription médicale et uniquement pendant la durée de prescription.

4/ RÉGLES ET OBLIGATIONS

Aucune cotisation ne sera remboursée aux licenciés pour quelque raison que ce soit.

Il appartient aux PRATIQUANTS d'installer et de ranger le matériel AVANT ET APRÈS chacun de leur entraînement. Les entraînements et les camps sont à huit clos, excepté le vendredi au gymnase BOUTTIER, où il est demandé aux parents de rester dans les gradins le temps de l'entraînement.

Les chèques de caution seront encaissés au 6 juillet 2020, sans préavis, en cas de non restitution du matériel, ou en cas de dégradation non imputable à la pratique du cheerleading.

La demande sur-classement de catégorie ne pourra être faite que par le coach et le responsable technique. Cette demande sera soumise à validation par le Bureau et le Médecin du sport.

La prise de rendez-vous avec les coachs se fera auprès du Bureau ou d'un membre du CA.

5/ LES ANIMATIONS

Pendant la saison sportive les Gems sont parfois sollicités afin d'animer différents événements (rencontre sportive, inauguration, ...). Ces animations permettent de promouvoir le club et de faire connaître la discipline auprès d'un large public.

Ainsi durant les saisons précédentes, les Gems ont animé la fête d'un Comité d'entreprise, plusieurs matchs à domicile des JOKERS de Cergy (Hockey sur glace), un anniversaire et inauguré l'ouverture d'une nouvelle société située dans le Val d'Oise.

Les animations permettent aussi aux athlètes de pratiquer le cheerleading dans un autre contexte que la compétition sans pression, dans un esprit bon enfant. Ils s'amuse toujours en pratiquant le sport qu'il affectionne.



REGLEMENT INTERIEUR

Les animations contribuent à la vie du club et de ce fait nous demandons aux athlètes de s'impliquer en participant à un minimum de trois animations sur l'année. Le forum des associations et la participation à des œuvres caritatives ne comptent pas pour le quota des trois animations obligatoires.

La participation des adhérents est obligatoire aux animations qui auront lieu pendant la saison sportive (voir condition 5 ou 6 du contrat d'engagement).

6/ SANCTIONS - applicables aux athlètes ou leur représentant légal

Les absences, les manquements au règlement intérieur, au contrat d'engagement ou à la charte du cheerleader, les comportements perturbateurs et le manque de respect envers les athlètes, les coaches, les membres du conseil d'administration, le bureau ou tout intervenant extérieur feront l'objet de sanctions :

1. L'INTERDICTION DE PRATIQUER : pour absence de tenues ou problème de comportement.

3 interdictions de pratiquer entraîneront un avertissement.

2. L'AVERTISSEMENT, accompagné d'un rapport de comportement : il sera notifié dans le dossier de l'athlète tous faits liés à l'un des actes cités ci-dessus. **3 avertissements entraîneront un blâme.**

3. LE BLAME : une rencontre avec l'athlète, son représentant légal et les coaches de sa section sera organisé en présence du bureau qui décidera (avec l'accord des coaches) de la mesure disciplinaire à adopter :

- renvoi temporaire : avec présence obligatoire durant les entraînements
- perte du statut de titulaire pour la compétition : l'athlète perd le droit de participer à la compétition
- renvoi définitif du club sans remboursement de cotisation

Le Bureau se réserve le droit d'expulser tout membre ou bénévole ne satisfaisant pas aux conditions exigées par l'association ou toute personne qui perturberait le bon déroulement des entraînements et des rencontres.

Le staff technique sous couvert du Bureau peut à tout moment décider de retirer un athlète de la routine de compétition si des absences sont répétées et injustifiées ou si l'attitude de l'athlète est en contradiction avec nos valeurs.



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Les Gems s'engagent à enseigner le cheerleading de compétition de manière adéquate, en développant les aptitudes des athlètes en gymnastique, cheerleading, portés et danse pour les préparer aux compétitions. Ce contrat d'engagement définit les termes et conditions de participation de l'athlète à la saison de cheerleading et de compétition 2019-2020 des GEMS.

Je suis conscient(e) que mon enfant ou moi-même agissons en tant que représentant des GEMS et de ses membres. Mon enfant ou moi-même aurons un comportement respectueux et fair-play notamment sur les réseaux sociaux, durant les rencontres sportives et les animations. Mon enfant et moi-même représentons notre équipe et le club de manière convenable. Les GEMS feront preuve de bon esprit sportif en toutes occasions et circonstances.

J'ai lu et compris les règles de présences, le règlement et la charte du cheerleader. Les athlètes s'engagent à être présent à tous les entraînements. Toutes absences devront être signalées aux coachs avant le début des entraînements.

Je suis conscient(e) qu'une tenue d'entraînement (brassière, t-shirt, débardeur, short ou legging, basket) est obligatoire et qu'elle doit être portée à tous les entraînements sous peine de non pratiquer.

Lors de l'inscription, je suis renseigné(e) et je sais qu'il s'agit d'un sport dangereux. J'autorise mon enfant ou j'accepte à pratiquer en étant pleinement conscient(e) des risques et dangers liés à la pratique du cheerleading et je fais pleinement confiance au coaching staff sans remettre en cause leurs méthodes et leurs compétences.

Je m'engage en qualité de pratiquante à participer au minimum à trois animations sur la saison sportive (pour les sections Saphir et Diamond).

Je m'engage à assister à la réunion d'information organisée par le club en début de saison où il me sera expliqué le déroulement de la saison.

J'accepte les termes et conditions ci-dessus. Je comprends que le non-respect de ces termes et conditions peut conduire à des actions disciplinaires ou à l'exclusion de la compétition voir de l'association.

Je suis conscient(e) que les GEMS se réservent le droit de changer, modifier ou réévaluer les règles et procédures définies si nécessaire et au cas par cas.